

AUDITEX

Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable
S.A.S. à capital variable
11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie
377 652 938 RCS Nanterre



Copie du

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 5 AVRIL 2007

L'an deux mille sept,
Le cinq avril à neuf heures,

Les actionnaires de la Société « Auditex », société par actions simplifiée à capital variable, au capital actuel de 2.328.528 €, divisé en 145.537 actions de 16 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement, au siège social, sur convocation régulière.

Il a été établie une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée est présidée par Madame Béatrice Delaunay, Présidente de la société.

Monsieur Jean-Pierre Letartre est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 145.525 actions sur les 145.537 composant actuellement le capital social. L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation des actionnaires et du commissaire aux comptes,
- la liste des actionnaires,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport de la Présidente,
- le projet des résolutions soumises aux associés.

Puis, la Présidente déclare que les documents ci-dessus mentionnés ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, et qu'ainsi ces derniers ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions et délais prévus par les statuts. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour de l'assemblée :

- Rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président de la société,
- Pouvoirs.

Elle donne alors lecture de son rapport, puis déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, sans débat, entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport de la Présidente, prend acte de la cessation de ses fonctions de Madame Béatrice Delaunay et désigne en qualité de nouveau Président de la société :

Monsieur Olivier Breillot, Expert Comptable et Commissaire aux Comptes,
6, rue Camille Chevillard, 78400 Chatou

Conformément aux dispositions statutaires, l'intéressé est désigné pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Le Président disposera des pouvoirs prévus par la réglementation en vigueur et par les statuts de la société et exercera ses fonctions sociales gratuitement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies des présentes pour accomplir toutes formalités nécessaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à délibérer, et personne ne demandant la parole, la séance est levée et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Pour copie conforme
Le Président

